

## Bulletin d'adhésion et de don

Solidarité Paysans Alsace est reconnu d'intérêt général

Je soussigné(e) (Prénom, Nom) :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

adhère à Solidarité Paysans Alsace et verse une cotisation statutaire de 35 €.

adhère à Solidarité Paysans Alsace et verse une cotisation solidaire de 20 € pour un deuxième membre de la famille ou en cas de faibles revenus.

soutien Solidarité Paysans Alsace et verse un don de  €.

Mode de paiement :

par chèque, à l'ordre de Solidarité Paysans Alsace, à envoyer au trésorier :

Alexandre Bour

13 rue Haute

67223 STEIGE

par virement sur le compte : FR76 1027 8013 1100 0204 4630 111

Voulez-vous recevoir un reçu fiscal pour déduction d'impôt : oui  non

Pour les particuliers, 66 % de votre adhésion/don est déductible de vos impôts sur le revenu, dans la limite de 20 % de vos revenus nets imposables.

Pour les entreprises, votre adhésion/don vous ouvre droit à une réduction d'impôt sur l'IS égale à 60 % du montant, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

Le

Signature :